

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 925 426**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **07 60115**

51) Int Cl⁸ : **B 60 R 13/02 (2006.01), B 62 D 25/12, 25/20**

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 20.12.07.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 26.06.09 Bulletin 09/26.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : **PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme — FR.**

72) Inventeur(s) : **DELAVIGNE DAMIEN.**

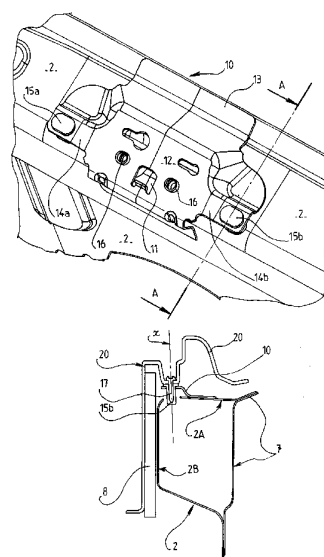
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : **PSA PEUGEOT CITROEN.**

54) **DISPOSITIF DE FIXATION DU GARNISSAGE DE PANNEAU ARRIERE D'UN VEHICULE.**

57) Le dispositif de fixation constitué par le renfort de fixation de la gâche du volet arrière (10). Des moyens sont prévus sur le renfort (10) pour la fixation du garnissage (20). Ces moyens comprennent des agrafes (15a, 15b) insérées dans des orifices pratiqués dans le renfort de fixation de la gâche du volet arrière (10).

- Véhicules automobiles. Montage et fixation des garnissages de panneaux de carrosserie. Montage et fixation des garnissages de panneaux arrière des véhicules automobiles.



FR 2 925 426 - A1



DISPOSITIF DE FIXATION DU GARNISSAGE DE PANNEAU
ARRIERE D'UN VEHICULE.

La présente invention concerne un dispositif de
5 fixation du garnissage de panneau arrière d'un véhicule,
en particulier d'un véhicule automobile.

De manière conventionnelle, le garnissage d'un
panneau arrière de véhicule est fixé sur le panneau
arrière du véhicule au moyen de pièces de fixation
10 spécifiques, adaptées pour éviter que le garnissage ne
fasse pas de bruit pendant la marche du véhicule, et pour
permettre le démontage du garnissage.

Pour des raisons d'économie, on a déjà cherché à
simplifier le montage et la fixation des garnissages ou
15 panneaux de garniture, le plus souvent en fibres de
matières plastiques ou en matériaux analogues, qui
recouvrent divers éléments de la carrosserie.

On connaît déjà des moyens de fixation d'éléments
de garnissage sur des parties de carrosserie automobile.
20 Ainsi, le document FR 2 354 470 décrit un dispositif de
fixation destiné à des panneaux de garniture, en
particulier à la garniture des coffres de véhicules
automobiles. Ce dispositif comprend une douille en deux
moitiés identiques. Les deux moitiés peuvent être
25 assemblées dans une ouverture de logement du panneau et
comprennent, chacune, un élément en forme de joue, par
exemple un ressort de forme bombée. Cet élément en forme
de joue comporte une ouverture rectangulaire, un nez de
verrouillage partant de la face interne de la joue sur un
30 bord longitudinal de l'ouverture, une extrémité libre en
forme d'ergot de verrouillage et une partie médiane
renflée vers l'extérieur. Un évidement est ménagé sur
l'autre bord longitudinal de l'ouverture, de telle façon
qu'à l'assemblage des deux moitiés de la douille
35 l'extrémité du nez de verrouillage en forme d'ergot de
l'un des éléments pénètre avec un effet de déclic dans
l'ouverture correspondante de l'autre élément et que les

parties médianes constituent ensemble un alvéole de verrouillage. Un bouton comprenant une tête sphérique peut être introduit par l'ouverture rectangulaire de l'une des moitiés de la douille, de manière à s'ajuster
5 avec un effet de déclic dans l'alvéole de verrouillage.

Le but de la présente invention est de fournir un dispositif de fixation du garnissage de panneau arrière d'un véhicule, en particulier d'un véhicule automobile, qui évite de recourir à une pièce spécifique pour cette
10 fixation, telle que la pièce de type clip de fixation du dispositif connu de l'art antérieur décrit ci-dessus dans ses grandes lignes.

Par conséquent, c'est aussi un but de la présente invention de fournir un dispositif de fixation du garnissage de panneau arrière d'un véhicule, qui soit
15 plus économique que les solutions techniques de l'art antérieur.

Pour parvenir à ces buts, la présente invention a pour objet un dispositif de fixation du garnissage de panneau arrière d'un véhicule, et ce nouveau dispositif
20 comporte :

- un support, qui est constitué par le renfort de fixation de la gâche du volet arrière lui-même, et
- des moyens pour fixer le garnissage sur ledit
25 renfort.

Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, ces moyens pour la fixation du garnissage sur le renfort sont constitués par des agrafes insérées dans des orifices pratiqués dans le renfort de fixation
30 de la gâche du volet arrière, et des moyens sont prévus pour immobiliser le garnissage sur les agrafes.

De préférence, les moyens pour immobiliser le garnissage sur les agrafes sont constitués par des vis de fixation.

35 De préférence également, ces moyens prévus sur le renfort pour la fixation du garnissage sont au nombre de

deux, et sont situés sur l'une et sur l'autre des deux brides latérales du renfort de fixation, respectivement.

Les agrafes sont, de préférence, en matière plastique.

5 La présente invention a aussi pour objet un véhicule, en particulier un véhicule automobile, qui comprend un volet arrière, un panneau arrière sur lequel est fixée la gâche du système de fermeture du volet et un renfort de fixation de la gâche, ainsi qu'un garnissage
10 du panneau arrière, le garnissage étant fixé sur le panneau arrière au moyen d'un dispositif de fixation qui se trouve être le renfort de fixation de la gâche lui-même et est conforme à celui décrit ci-dessus dans ses grandes lignes.

15 D'autres buts, avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront dans la description qui suit d'un mode de réalisation préféré, non limitatif de l'objet et de la portée de la présente demande de brevet, accompagnée de dessins dans lesquels :

20 - la figure 1 est une vue générale, de dessus, en perspective, montrant la position du dispositif de l'invention dans son environnement, à savoir l'anneau arrière du véhicule,

25 - la figure 2 est une vue plus détaillée, de dessus, en perspective également, du dispositif de l'invention, et

- la figure 3 est une vue en coupe transversale, selon la ligne AA de la figure 2, du dispositif des figures 1 et 2.

30 En référence au dessin de la figure 1, on a désigné le renfort de fixation de la gâche du volet arrière du véhicule par la référence générale 10. Ce renfort de fixation 10 est représenté dans son environnement de carrosserie, à savoir l'anneau arrière 1 du véhicule. Il
35 est fixé sur la face supérieure, sensiblement horizontale, du panneau arrière référencé 2, au milieu du panneau arrière selon la direction en Y du véhicule. La

référence 3 désigne le plancher du coffre, la référence 4 les goussets inférieurs de pied de volet, la référence 6 les pieds de volet et la référence 5 les fermetures de longeron latérales.

5 La gâche est, de manière conventionnelle, la pièce métallique creuse du système de fermeture d'ouvrant de volet arrière qui reçoit la pièce mobile permettant de tenir fermé le volet (non représenté).

10 En référence à la figure 2, le renfort de fixation de la gâche de volet arrière 10 présente une forme générale de plaque, obtenue de préférence par emboutissage, dont la forme est adaptée au profil de la tôle du panneau arrière 2, avec une partie centrale principale sensiblement plane 12, une partie arrière 13
15 qui vient couvrir le panneau arrière et sa doublure et deux brides latérales 14a et 14b qui comportent les moyens de fixation du garnissage du panneau arrière décrits ci-dessous, ce garnissage n'étant pas représenté sur la figure 2 de façon à faire apparaître les moyens de
20 son support et de sa fixation.

La référence 11 désigne un dispositif de « détrompage » entre différents type de gâches de volet arrière, et la référence 16 les orifices permettant la fixation de la gâche de volet arrière sur le renfort de
25 fixation 10, par des vis par exemple ou par des moyens de fixation analogues.

Le garnissage de panneau arrière, référencé 20 et représenté en coupe sur la figure 3, réalisé en matière plastique, à base de polypropylène par exemple, est fixé
30 sur le renfort 10 au moyen d'agrafes en matière plastique 15a et 15b, qui viennent se loger dans des orifices de l'une et de l'autre des deux brides latérales 14a et 14b du renfort 10, respectivement.

35 Comme représenté sur la figure 3, les agrafes étant en place dans lesdits orifices des brides latérales 14a et 14b, des vis de fixation, telle que la vis 17 sur la figure 3, d'axe « x », coaxiales aux agrafes 15a et 15b,

viennent immobiliser fermement le garnissage 20 sur les collerettes des agrafes 15a et 15b, par conséquent viennent fixer rigidement le garnissage 20 de panneau arrière sur le panneau arrière 2 du véhicule.

5 Sur la figure 3, le garnissage 20 est représenté en position monté et fixé sur le flanc sensiblement horizontal 2A du panneau arrière 2, puis replié en continuité sur le flanc sensiblement vertical 2B du
10 panneau arrière, une plaque de mousse - ou insono - de panneau arrière, référencée 8, étant insérée entre ledit flanc 2B et le garnissage 20. L'autre bord du garnissage 20 vient s'appliquer sensiblement sur la doublure de
panneau arrière 7.

La présente invention présente des avantages, parmi
15 lesquels les avantages suivants :

- elle évite d'ajouter un support spécifique pour assurer les fixations du garnissage de panneau arrière,
- elle permet de supprimer la conception et la réalisation d'une gamme d'emboutissage, et un îlot de
20 préparation ferrage.

Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté ci-dessus à titre d'exemple ; d'autres modes de réalisation peuvent être conçus par l'homme de métier sans sortir du
25 cadre et de la portée de la présente invention.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de fixation du garnissage du panneau arrière d'un véhicule, en particulier d'un véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il comporte :

- un support constitué par le renfort de fixation de la gâche du volet arrière (10), et

- des moyens pour fixer ledit garnissage (20) sur ledit renfort (10).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens pour fixer le garnissage (20) sur le renfort (10) sont constitués par des agrafes (15a, 15b), qui sont insérées dans des orifices pratiqués dans le renfort de fixation de la gâche du volet arrière (10).

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que des moyens sont prévus pour immobiliser le garnissage (20) sur les agrafes (15a, 15b).

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que lesdits moyens pour immobiliser le garnissage (20) sur les agrafes (15a, 15b) sont constitués par des vis de fixation (17).

5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens prévus sur le renfort (10) pour fixer le garnissage (20) sont au nombre de deux, et sont situés sur l'une et sur l'autre des deux brides latérales (14a, 14b) dudit renfort de fixation (10), respectivement.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que lesdites agrafes (15a, 15b) sont en matière plastique.

7. Véhicule, en particulier véhicule automobile, comprenant un volet arrière, un panneau arrière (2) sur lequel est fixée la gâche du système de fermeture du volet et un renfort de fixation (10) de ladite gâche, ainsi qu'un garnissage (20) du panneau arrière (2), caractérisé en ce que le garnissage (20) est fixé sur le

panneau arrière (2) au moyen d'un dispositif de fixation conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 6.

$\frac{1}{2}$

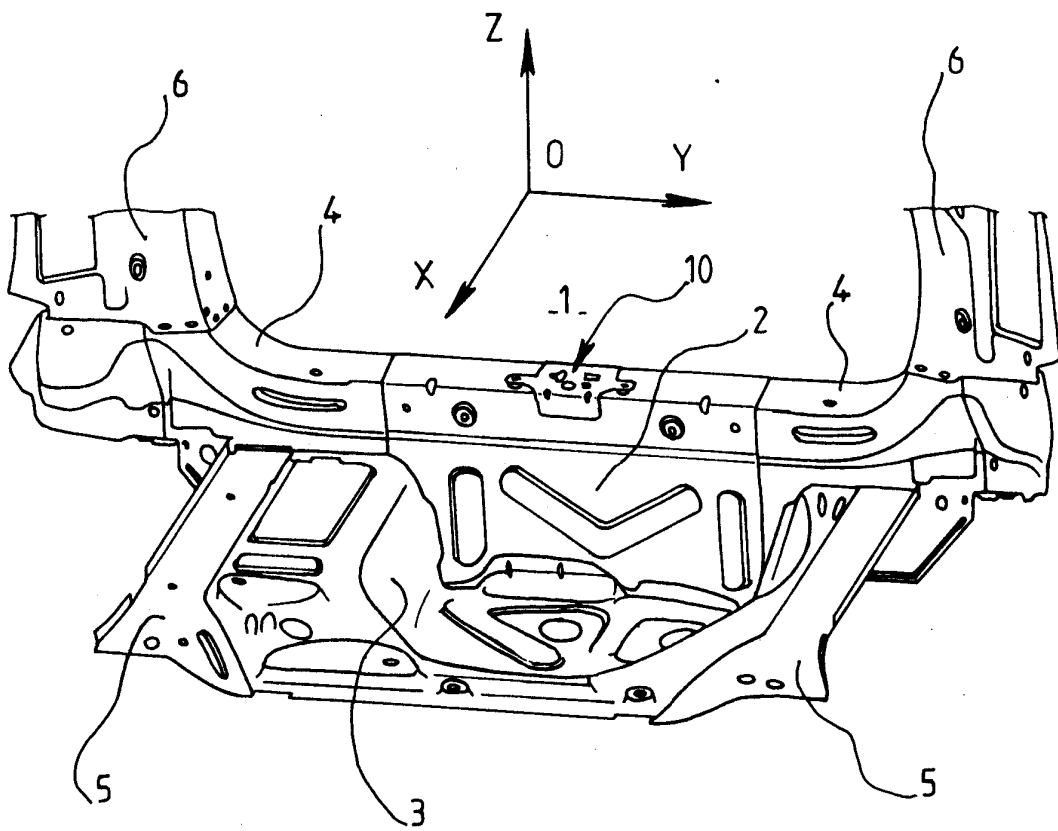
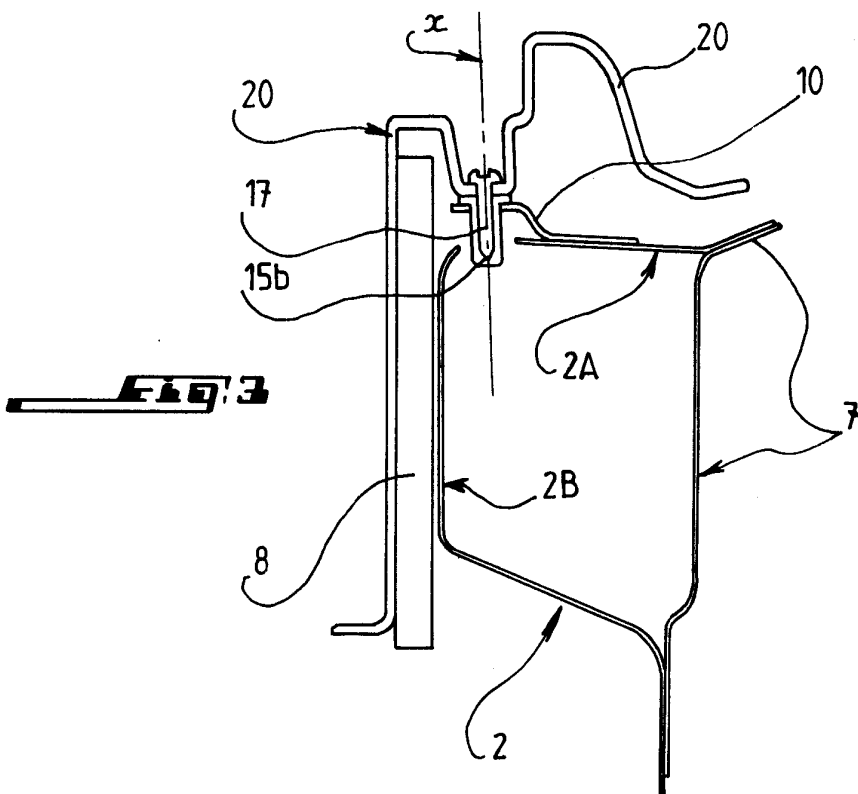
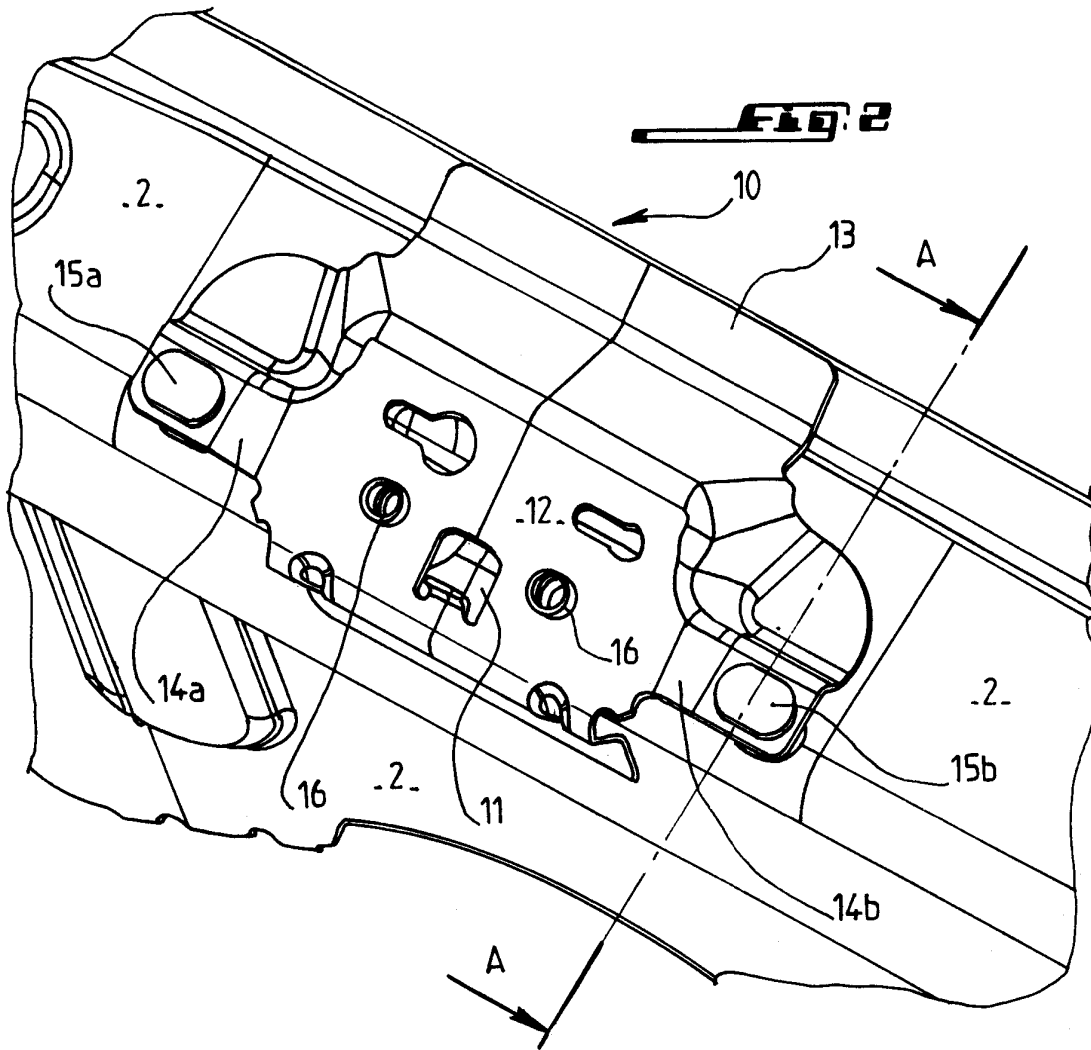


FIG. 1

2/2



**RAPPORT DE RECHERCHE
 PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
 national

établi sur la base des dernières revendications
 déposées avant le commencement de la recherche

FA 703215
 FR 0760115

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	DE 198 59 655 A1 (SUZUKI MOTOR CO [JP]) 24 juin 1999 (1999-06-24) * colonne 5, ligne 29 - ligne 44; figures 1-4 *	1-7	B60R13/02 B62D25/12 B62D25/20
Y	US 5 630 639 A (HORWILL RODNEY E [AU]) 20 mai 1997 (1997-05-20) * colonne 4, ligne 39 - ligne 46; figures 2,3,5c,7 *	1-7	
A	DE 195 22 220 A1 (OPEL ADAM AG [DE]) 2 janvier 1997 (1997-01-02) * le document en entier *	1	
A	DE 196 49 743 A1 (VOLKSWAGEN AG [DE]) 12 juin 1997 (1997-06-12) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60J B60R F16B E05B
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		3 septembre 2008	Schombacher, Hanno
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0760115 FA 703215**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 03-09-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19859655 A1	24-06-1999	JP 3755702 B2 JP 11170925 A	15-03-2006 29-06-1999

US 5630639 A	20-05-1997	AUCUN	

DE 19522220 A1	02-01-1997	AUCUN	

DE 19649743 A1	12-06-1997	AUCUN	
